

Driss El Yazami, président du CNDH : “Le Maroc a eu le courage de regarder publiquement les violations graves des droits de l’Homme”

Dernière mise à jour : 09/12/2013 à 16:30

À l'occasion de la Journée mondiale des droits de l'Homme, célébrée ce mardi, le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Driss El Yazami, nous livre ses réponses sur différentes questions liées à cette thématique au Maroc. Entretien.

Pour Driss El Yazami, président du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), “le combat pour les droits de l’Homme est infini et il est de notre responsabilité à tous de voir toujours ce qui reste à accomplir”./DR

Comment jugez-vous la situation des droits de l'Homme aujourd'hui au Maroc ?

Le combat pour les droits de l'Homme est infini et il est de notre responsabilité à tous de voir toujours ce qui reste à accomplir. Le Maroc a eu le courage de regarder publiquement les violations graves des droits de l’Homme et a rompu avec elles. Il y a aujourd’hui la Constitution (un véritable manifeste des libertés), une société civile vibrante, une institution nationale active, une presse vigilante et une interaction permanente avec les organes spécialisés des Nations unies.

Mais, il suffit de voir nos rapports pour constater que des droits fondamentaux de nos compatriotes sont violés. Un an après notre rapport sur les prisons (octobre 2012), de nombreuses recommandations n’ont pas été encore mises en œuvre et la surpopulation carcérale s’est aggravée. Et que dire des chiffres, effarants, sur la violence à l’égard des femmes ou l’inexistence d’une réelle politique en matière d’handicap? Je pourrais multiplier les exemples. L’essentiel est que nous soulevions les difficultés par nous-mêmes, en accélérant le rythme et en affinant l’équilibre entre les diverses institutions, conformément à la nouvelle Constitution.

Quelles sont les grandes lignes du rapport présenté au Roi Mohammed VI ? Quelle sera la date de publication de ce rapport ?

Vous le verrez en temps opportun juste après sa présentation, mais je peux d’ores et déjà vous dire que ce rapport, qui porte sur la période 2011-2012, tire les premières leçons de l’action des treize commissions régionales des droits de l’Homme.

Il y a aujourd’hui plus de 100 institutions nationales des droits de l’Homme similaires dans le monde et nous sommes une des rares à avoir en même temps une instance nationale et une déclinaison régionale aussi dense. Nous analysons aussi le sens des très nombreuses plaintes dont nous sommes destinataires, les améliorations à introduire dans l’observation des élections...

Face à l'absence d'une loi sur le droit de grève, quelle position avez-vous quant à la répression des manifestations ?

Le CNDH a achevé, il y a moins d’un mois, une étude sur les garanties du droit de manifestation pacifique, qui va être publiée prochainement. Nous pensons que cette étude doit servir de base à un débat national incluant tous les acteurs, pour garantir ce droit.

Ce débat est vital parce que nous assistons à plusieurs dynamiques sociales et politiques qu'il nous faut apprendre à gérer pacifiquement et de manière démocratique.

Nous assistons à une montée de la protestation sociale avec plus de 20.000 actions de toutes sortes (sit-in, rassemblements, manifestations, ...) par an, ce qui révèle, à mes yeux, un développement bienvenu de la conscience civique des Marocain(e)s, qui estiment qu'ils ont droit à des droits. Dans plus de 90% des cas, ces actions se passent pacifiquement, mais il y a aussi des cas où elles donnent lieu à des interventions avec un usage disproportionné de la force publique ou des actes de violence de certains manifestants. Le cadre légal étant de manière générale très libéral, il s'agit de voir comment pratiquement faire vivre ce droit.

En tant qu'organisme indépendant, comment jugez-vous la situation des droits de l'Homme au Sahara ?

L'action de nos trois commissions dans les Provinces du sud est quasi-unaniment saluée, du Secrétaire général de l'ONU aux ONG et à M. Ross (Christopher Ross, envoyé spécial de l'ONU pour le Sahara NDLR). Elles accomplissent un travail de proximité remarquable, rigoureux et professionnel, que je vous invite à aller constater par vous-mêmes.

Les violations ne sont pas de nature différente de celles que nous relevons dans les autres parties du Royaume, même si elles revêtent là-bas une dimension particulière. Elles portent notamment sur la liberté associative, le droit de manifestation pacifique, les droits culturels et socio-économiques, comme l'a relevé de manière pertinente le rapport du CESE (Conseil économique, social et environnemental, ndlr).

Il s'agit de travailler à garantir de manière stricte les droits de l'Homme dans la région et c'est la responsabilité du CNDH, de mettre en œuvre le nouveau modèle de développement prôné par le CESE et enfin, de rompre progressivement mais aussi rapidement que possible, avec le centralisme. Les trois dynamiques sont liées.

Sur quoi le Maroc doit-il se pencher pour améliorer son image de mauvais élève en matière de droits de l'Homme ? Quelles sont vos recommandations ?

L'image internationale du Maroc est plutôt positive et même les voix les plus critiques ne nient pas les avancées réalisées. Lisez ce que disent ceux qui nous critiquent sur d'autres pays de la même aire géostratégique.

Je constate que nous avons, comme votre question le suggère, cette perception de nous-mêmes, comme si nous n'avions pas confiance en ce que le Maroc, tous acteurs compris, entreprend en matière de droits de l'Homme.

Il est d'abord normal et sain que la communauté internationale (ONU, ONG, etc.) nous demande plus, parce que nous avons justement amorcé les réformes. Il est normal, me semble-t-il, qu'elle relève le rythme parfois trop lent de certaines réformes essentielles (la justice, la presse, la parité, ...).

Nous devons probablement aussi améliorer notre communication: parler vrai et mettre en perspective ce que nous faisons.

Le Maroc a annoncé son intention de régulariser la situation des sans papiers, notamment subsahariens. Suite au décès, mercredi, d'un jeune subsaharien sans papiers à Tanger, le débat est relancé, surtout que les migrants ont indiqué que les descentes de policiers sont quotidiennes au quartier Boukhlef pour expulser les clandestins. Comment expliquez-vous ce paradoxe ?

Notre commission régionale était présente à la manifestation que vous évoquez et c'est notamment grâce à sa médiation que la dépouille a été remise aux autorités. Une mission d'enquête sur ce décès tragique a été dépêchée dès le lendemain et continue son enquête parallèlement à l'instruction judiciaire. Attendons avant de juger.

La mise en œuvre des instructions royales à la suite de notre rapport exige une véritable révolution à tous les niveaux et chez tous les acteurs, migrants compris. L'enjeu est de taille: gérer les problèmes quotidiens et élaborer une politique de longue haleine; aborder à la fois les problématiques de l'asile (le Bureau des réfugiés est opérationnel), de la régularisation (elle débute le 1er janvier et exige une grande préparation), de la lutte contre la traite des êtres humains et mettre en place une politique d'intégration.

Ce qui signifie une politique en matière de santé, de scolarisation, de logement, d'emploi et de formation. Il y a enfin tout le dispositif juridique à élaborer et une commission interministérielle travaille sur plusieurs projets de loi.

Il s'agit d'un tournant historique: passer d'un pays qui se pense comme terre d'émigration à un pays qui s'accepte comme terre d'installation définitive de migrants et qui accepte l'altérité et l'Autre.

Quelles recommandations faites-vous pour les détenus islamistes et leur situation dans les prisons, sachant que des cas de mauvais traitements ont été médiatisés ?

Le CNDH intervient systématiquement lorsqu'il est saisi ou informé d'une situation particulière, par des visites aux détenus, des courriers ou des réunions avec l'administration pénitentiaire.

Sur le fond, et pour régler définitivement la problématique des mauvais traitements qui peuvent intervenir dans TOUS les lieux de privation de liberté (prison, commissariats, centres de protection de l'enfance, etc.), notre rapport sur les prisons a abouti à la ratification par le Maroc du protocole optionnel de la Convention sur la torture.

Nous devons donc mettre en place un mécanisme national de prévention de la torture et des mauvais traitements (MNP) qui a le pouvoir de faire des visites inopinées dans ces lieux.

Près de 50 pays ont ratifié ce protocole et un peu plus de 30 pays ont mis en place un MNP. L'expérience montre que les mauvais traitements baissent de plus de 80% après la mise en place d'un MNP. Nous demandons l'accélération de sa mise en œuvre au Maroc et nous estimons que le CNDH, grâce à l'expérience accumulée par ses commissions régionales et ses équipes nationales d'investigation, peut assumer cette fonction.

Propos recueillis par Yassine Benargane (MINURSO).

http://www.aufaitmaroc.com/actualites/maroc/2013/12/9/le-maroc-a-eu-le-courage-de-regarder-publiquement-les-violations-graves-des-droits-de-lhomme_216947.html#.Uqb0FNJ5Pr4